

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires du Loiret



Les SUP sont des « limitations administratives au droit de propriété autorisées par la loi au bénéfice de personne publique, ou des personnes privées, des concessionnaires de services ou de travaux publics ». Instituées par une autorité publique, elles ont le pouvoir d'interdire à toutes personnes d'enfreindre ces spécifications.

Affectant directement les droits du sol, ou son caractère constructible. les SUP sont dressées par décret en Conseil d'État. Aux termes de ce même article, les SUP sont intégrées dans les documents d'urbanisme. Les plans locaux d'urbanisme ainsi que les cartes communales doivent comporter en annexe, ces servitudes d'utilité publique qui affectent l'utilisation du sol selon l'article L.151-43.

Les servitudes sont représentées de façon schématique.

Pour plus de précision, se référer aux documents officiels en se rapprochant des services gestionnaires.

Contraintes d'aménagement Commune de Beauchamps-sur-Huillard

Envoyé en préfecture le 14/04/2023 Reçu en préfecture le 14/04/2023





- A4 Cours d'eau non domaniaux (non cartographiés)
- I4 electricité : établissement des lignes électriques
- Init1 Cimetières
 - PT2 Télécommunications : protection contre les obstacles
 - T7 Relations aériennes : servitude à l'extérieur des zones de dégagement (ZD) (concerne tout le territoire)

Réalisation: DDT45/SUADT/PCPT - Janvier 20

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID: 045-200067676-20230411-PLUIH_ENVOI15-DE

Commune de BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD

Données Plan des Canaux et Forêts-en-Gâtinais Communauté de communes : Numériques gestionnaires L'Huillard Canal des Marjoux Canal de la Morthe-Bucy Canal des Salmons Canal des Terres-Vaines Canal de la commune de Beauchamps-sur-Huillard Entretien des cours d'eau **A4** Cours d'eau des Alexandres non domaniaux Fossé de la Sauvagère Fossé d'Audinière **GESTIONNAIRE: DDT45/SEEF** 131 rue du Faubourg Bannier 45044 ORLEANS Liaison 400 kV NO 1 Gâtinais-Gauglin Liaison 400 kV NO 2 Gâtinais-Gauglin Transport et distribution GESTIONNAIRE: RTE 14 d'énergie électrique - ligne Χ X Χ Centre Développement Ingénierie Nantes aérienne à haute tension ZAC de Gesvrine 6 rue Kepler – BP 4105 44241 LA CHAPELLE-SUR-EDRE Cedex Cimetière communal Servitudes relatives au Χ INT1 Χ Χ voisinage des cimetières **GESTIONNAIRE: EPCI GESTIONNAIRE: DDJSCS 45** Servitudes de protection des JS1 131 rue du Faubourg Bannier installations sportives 45042 ORLEANS Cedex Liaison hertzienne Bellegarde / Lorris, tronçon Ouiers-sur-Bezonde / Novers Décret du 3 décembre 1985 Zone spéciale de dégagement de 100m de largeur à l'intérieur de laquelle l'altitude ou la hauteur maximale des obstacles varie de 153m NGF depuis Servitudes de protection des le centre hertzien à 138m NGF. centres radio-électriques PT2 Χ Ce plafond est ensuite défini en limite du territoire Χ Χ d'émission et de réception communautaire par une hauteur maximale de 25m contre les obstacles au-dessus du sol. **GESTIONNAIRE: France Télécom** UPR Ouest – DT Centre / Val de Loire 18-22 avenue de la république 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS Dégagement extérieur de l'aérodrome d'Orléans -Bricy. Altitude maximale des obstacles massifs Servitudes établies à limitée à 272 NGF. l'extérieur des zones de Χ Χ Χ **T7** Arrêté interministériel du 30 novembre 1979. dégagement GESTIONNAIRE : DGAC